



5 avril 2007

## **Information/recommandation sur les lentilles intra-oculaires ARTISAN et ARTIFLEX de CRISTALENS**

En accord avec l'AFSSAPS, la société Cristalens a émis le 26/03/2007 un courrier d'information/recommandation aux utilisateurs des lentilles intra-oculaires ARTISAN et ARTIFLEX concernant les patients implantés.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par l'AFSSAPS.

Cette information concerne les directeurs d'établissements de santé, correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services d'ophtalmologie.

**Code nomenclature : 40702**

---

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

---

site - <http://www.hosmat.fr>